



Centrales photovoltaïque et thermique du Préau des Colibris, à Voiron (38)

Un collectif citoyen lève les freins de financement d'installations d'énergie renouvelable. Il permet une réalisation ambitieuse dans une copropriété, et met en service le 1^{er} projet solaire thermique citoyen de France.



CONTEXTE

> Le territoire

Voiron fait partie de la communauté d'agglomération du Pays voironnais, en Isère, qui compte 34 communes et plus de 90 000 habitants. La ville de Voiron seule compte environ 20 000 habitants. La cité et son agglomération appartiennent à l'unité urbaine de Grenoble depuis 2010. La communauté d'agglomération du Pays voironnais est associée avec le PNR de la Chartreuse dans la démarche TEPOS-CV depuis 2016.

> La mise en œuvre du projet

A Voiron, quelques copropriétaires très engagés dans l'écologie, réunis autour d'un projet de logements participatifs, ont construit un habitat partagé performant en utilisant des éco-matériaux, le Préau des Colibris. Ils souhaitent alors aller plus loin dans leur démarche de transition énergétique et opter pour les énergies renouvelables en utilisant le toit de leur bâtiment pour installer un ensemble de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques. Cependant, plusieurs copropriétaires engagés dans le projet sont retraités avec de petits revenus, et avaient mobilisé la totalité de leur capacité d'endettement auprès des banques pour financer la construction du bâtiment. Pas prêts à renoncer à leurs ambitions pour autant, ils ont cherché une solution alternative pour permettre le financement des installations d'énergie qu'ils souhaitaient.

LES GRANDES ETAPES

- 2015 : création de la société coopérative Buxia Energies
- 2016 : lancement du projet architectural du bâtiment du Préau des Colibris et rencontre avec Buxia Energies
- 2018 : réalisation des installations
- 2019 : livraison du bâtiment et installation des occupants

Des copropriétaires impliqués

Un an plus tôt un groupe de citoyens s'était constitué sur le territoire du Pays voironnais pour mettre en œuvre des projets de transition énergétique et les financer. Proche de la vision proposée par l'association Négawatt, leur objectif est de créer des projets qui ont du sens pour le territoire et ses habitants. Ils ont donc créé une société de production d'énergie renouvelable de type coopératif : Buxia Énergies. Conformément à son objet statutaire, cette communauté énergétique citoyenne est intervenue en tiers investissement pour prendre en charge les installations solaires. Et une installation de 9kWc de solaire photovoltaïque et de 6kW de solaire thermique a pu être réalisée sur la petite copropriété du préau des colibris.

Un modèle unique

L'installation photovoltaïque de 9kWc en toiture est entièrement exploitée par Buxia Énergies qui loue la toiture à la société civile immobilière regroupant les copropriétaires du Préau des colibris, y a installé les panneaux et vend l'électricité produite à un tarif déterminé sur 20 ans à EDF OA, dans le cadre de l'obligation d'achat. C'est le modèle classique des grappes photovoltaïque citoyennes. Les recettes de la vente d'énergie servent à couvrir les frais, à rémunérer les actionnaires du projet et à développer de nouvelles installations. Buxia Énergies a aussi investi dans les panneaux solaires thermiques et le ballon d'eau chaude. La société civile immobilière lui paie un loyer pendant 10 ans calculé sur les économies de gaz prévues. Ainsi, l'installation ne présente aucun surcoût pour les habitants par rapport à une installation gaz, mais fonctionne avec 50% d'énergies renouvelables. C'est le 1^{er} projet solaire thermique citoyen en France.

> Ressources déployées

Pour la partie solaire thermique, Buxia Énergies a investi 15 440 € pour l'installation solaire thermique et a bénéficié d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 9 640 € dans le cadre de l'appel à projets partenariaux. Le fabricant du système est local, situé en Savoie, ainsi que l'installateur, situé en Isère. La gestion par Buxia Énergies est entièrement bénévole. Un appui de conseil juridique a été sollicité à posteriori pour valider ou corriger le modèle contractuel dans l'objectif de répliquer l'opération. Cet appui est en cours et aboutira à un modèle contractuel qui sera valorisé au sein du réseau Énergie Partagée.

Des pratiques exemplaires

Cette opération bénéficie aux usagers/copropriétaires, aux entreprises, à la coopérative et s'inscrit dans l'atteinte d'objectifs plus larges. On notera ainsi :

- Une technologie solaire thermique plus simple et robuste que le gaz, avec un gain en termes de confort pour les habitants.
- La maîtrise des dépenses énergétiques pour les copropriétaires, conformes aux prévisions.
- Pour Buxia Énergies : l'exploitation et le défrichage d'une filière thermique à fort enjeux (66% des besoins énergétiques du bâtiment sont des besoins de chaleur).
- L'identification des difficultés et l'existence d'une base de réflexion pour préparer de futurs projets relevant de cette technologie, notamment sur les aspects contractuels.
- L'importance du tiers-investissement citoyen sans lequel le bâtiment aurait été équipé en gaz uniquement.
- La contribution aux objectifs du territoire TEPOS-CV.

> Les leçons tirées

Elle révèle néanmoins des contraintes et des limites, notamment :

- L'utilisation directe de la production, avec nécessité de garantir un fonctionnement 7j/7.
- Un cadre juridique à parfaire, notamment sur le partage de responsabilités entre l'exploitant/bénéficiaire, l'installateur et Buxia Énergies.
- Un modèle économique très contraint par le faible coût d'usage de la solution de référence, et impossible sans subvention.
- Le comptage de calories complexe et peu fiable : estimation basée sur les simulations par le fournisseur du système.



> Les facteurs de répliquabilité

Ce projet est reproductible auprès des copropriétés qui en feraient la demande et qui seraient en limite de capacité d'endettement. Cependant, le caractère innovant de ce mode de financement demande à être consolidé et porté à connaissance des copropriétés où les modalités de prise de décision sont complexes.

D'autres cibles pourraient être démarchées (petits tertiaires avec besoin de chaleur, parc existant des bailleurs sociaux, etc.) une fois le modèle contractuel consolidé.

La généralisation des systèmes d'instrumentation des systèmes solaires thermiques tels que TélésuiWeb qui permettent de suivre en direct le fonctionnement de l'installation ou la quantité d'énergie produite pourraient rassurer les bénéficiaires et les communautés citoyennes qui investissent.

L'étude juridique sur les modalités de contractualisation entre la société citoyenne et les consommateurs permettra de fiabiliser le périmètre contractuel.

Les opérations de logements collectifs pouvant trouver un intérêt à cette solution de tiers investissement sont très nombreuses.

+ D'INFO

Les acteurs impliqués

- Copropriété du Préau des Colibris
- Buxia Énergies (coopérative d'EnR)
- Solisart (constructeur des panneaux solaires, Savoie)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes

En savoir plus...

- www.buxia-energies.fr
- www.colibris-lafabrique.org/les-projets/le-preau-des-colibris

Sources et contacts

- Noémie Zambeaux, AURA-EE noemie.zambeaux@auvergnerhonealpes-ee.fr
- Gilles Fanget, Buxia Énergies contact@buxia-energies.fr

Fiche réalisée par :

Avec le soutien de :



Dans le cadre de :



Cofinancé par :

